

LOI N°031-2018/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N°2017-019/PRES DU 29 DECEMBRE 2017 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET
N°2016031/FDE BF 2017 35 00 CONCLU LE 06 NOVEMBRE 2017
A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE
OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE
FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET DE RENFORCEMENT DU
RESEAU NATIONAL INTERCONNECTE (PR-RNI)**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 24 juillet 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2017-019/PRES du 29 décembre 2017 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2016031/FDE BF 2017 35 00 conclu le 06 novembre 2017 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) pour le financement partiel du Projet de renforcement du réseau national interconnecté (PR-RNI).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 24 juillet 2018

Le Secrétaire de séance


Abdoulaye MOSSE

 Le Président

Alassane Bala SAKANDE